



Ecully, le 18.03.2016

NOVALL® - ALBEDO®

Evolution des recommandations d'emploi BASF

Nous vous informons que suite à la validation d'une nouvelle étude par l'ANSES, BASF fait évoluer la condition d'emploi suivante:

« Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer NOVALL ou toute autre préparation contenant du quinmércac plus d'une fois tous les 3 ans sur la même parcelle ».


Celle-ci devient :

« Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer NOVALL ou toute autre préparation contenant du quinmércac plus d'une fois tous les **2** ans sur la même parcelle »

**RECAPITULATIF DE TOUTES LES DECISIONS au 20/01/2016
avec reprise en **bleu** des dernières données**

2/2

1 – CLASSEMENT :

AMM n° :	9000833
Composition :	400 g/l de métazachlore 100 g/l de quinmércac
Formulation :	SC
Classement toxicologique :	
 <p>Mention d'avertissement : Attention</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>	
Délai de rentrée dans la culture = 48 heures	
<p>CONDITIONS D'EMPLOI : Ne pas dépasser la dose de 1 000 g de métazachlore / ha tous les 3 ans en une ou plusieurs applications. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer NOVALL ou toute autre préparation contenant du quinmércac plus d'une fois tous les 2 ans sur la même parcelle sauf recommandation spécifique pour toutes autres spécialités contenant du quinmércac. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter par rapport aux points d'eau, des zones non traitées de 20 m sur colza et moutarde et 5 m sur tournesol et les cultures porte-graine mineures.</p>	

2 - USAGES AUTORISES :

Cultures de référence	Cultures rattachées	Dose d'emploi	DAR	Nombre maximum d'application	ZNT aquatique
CRUCIFERES OLEAGINEUSES	Colza, moutarde	2,5 l/ha	-	1 tous les 2 ans	20 m
TOURNESOL	-	2,0 l/ha	90 jours	-	5 m
PORTE-GRAINE	Navet	1,5 l/ha	-	1	5 m
PORTE-GRAINE	Radis	2,0 l/ha	-	1	5 m

S'agissant d'une recommandation BASF, celle-ci n'implique pas de ré-étiquetage.

L'équipe technique BASF Division Agro.

Informations complémentaires :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com

Pour accéder aux fiches données de sécurité, consulter le site www.quickfds.com

®marque déposée BASF. 18 mars 2016– Votre adresse mail est strictement utilisée pour l'envoi de notre mailing liste ou d'une information personnalisée dans le cadre du Phytoflash. Par ailleurs, vous pouvez à tout moment vous désabonner de notre newsletter en envoyant un mail à phyto.flash@basf.com.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**